

1 9 JUIL. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de l'entreprise

N° d'entreprise:

0719 254 703

Nom

(en entier) : KONIE&CO

(en abrégé) :

Forme légale : S.P.R.L.

Adresse complète du siège : Jules Vieujanstraat 12, 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Objet de l'acte : Transfert du siège social

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET 2019

PROCES-VERBAL

Le 10 juillet 2019 à 17 heures, l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL KONIE&CO s'est tenue au siège social, Jules Vieujanstraat 12, 1080 Molenbeek-Saint-Jean

La séance est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de Monsieur Apampa Sitou Laïssi, gérant de la société, qui constate que la majorité des voix sont réunies

L'assemblée peut valablement délibérée ;

ORDRE DU JOUR

1.TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

DIVERS

Première résolution

Monsieur Apampa Sitou Laïssi décide de transférer le siège social à l'adresse suivante : Avenue de Croix de Guerre 303, 1120 Laeken

Et ce avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les comparants donnent tous pouvoirs, à Monsieur Amoussa Ganiyou Charly, domicilié à Parvis Saint-Pierre 12/1 1180 UCCLE, avec faculté de substitution et le pouvoir d'agir à dater du 10/07/2019, afin de signer et d'approuver tous actes et procès-verbaux, substituer et en général faire tout ce qui sera nécessaire ou utile à l'exécution du présent acte.

A ces fins, le mandataire prénommé pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces, substituer et, en général, faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00

Monsieur Apampa Sitou Laïssi Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers '

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).